

MARINE LE PEN CONDAMNÉE: LA CEDH REJETTE SA DEMANDE DE SUSPENDRE SA PEINE D'INÉLIGIBILITÉ

A.V.avec AFP Aujourd'hui à 17h24



La Cour européenne des droits de l'Homme a décline la requête de Marine Le Pen au sujet de la suspension de sa peine d'inéligibilité, ce mercredi 9 juillet.

Publicité

Marine Le Pen avait saisi la Cour européenne des droits de l'Homme pour suspendre sa peine d'inéligibilité. La juridiction a tranché ce mercredi 9 juillet et a décidé de rejeter la demande de la cheffe des députés du Rassemblement national. Cette décision a été rendue à l'unanimité des sept juges composant la chambre à laquelle l'affaire a été attribuée.

Dans sa décision, la Cour considère qu'en "tout état de cause, l'existence d'un risque imminent d'atteinte irréparable à un droit protégé par la Convention ou ses protocoles n'est pas établie". En conséquence, elle décide de ne pas indiquer au gouvernement français la mesure sollicitée.

Publicité

"Au motif que l'atteinte à mes droits n'est pas imminente, ce qui serait, en revanche le cas si intervenait une dissolution. Au-delà de ce "référé", la Cour est saisie au fond, de l'absence de recours effectif à l'exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité", a déclaré, sur X, Marine Le Pen à l'annonce de la décision.

Une requête transmise après sa condamnation

Quelques mois après **sa condamnation** dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Rassemblement National **à quatre ans de prison, dont deux ferme, ainsi que cinq ans d'inéligibilité**, la présidente du groupe RN à l'Assemblée a transmis une requête à la CEDH.

L'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité durant cinq ans empêche Marine Le Pen de se présenter à quelconque scrutin. Cela inclut la prochaine élection présidentielle de 2027, mais également de potentielles élections législatives en cas de dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République. Elle a déjà été démise d'office de son mandat de conseillère départementale du Pas-de-Calais.

DOSSIER : MARINE LE PEN



A.V.avec AFP



BFMTV

- BFM2
- Nos dossiers
- Événements
- Partenaires
- Jeux-concours
- Programme TV
- Canaux TV
- Applications mobiles
- Plan du site
- Météo des neiges

NOS SERVICES

- Code promo
- Comparateur
- Meilleur Rasoir électrique homme
- Meilleur Aspirateur
- Meilleure Alarme maison
- Meilleur Fauteuil gamer
- Comparatif Déshumidificateur
- Comparateur assurance
- Shopping
- Immobilier neuf
- Portage Salarial
- Règlements

EN SAVOIR PLUS

- Nous contacter
- Recrutement
- Données personnelles
- Paramétrage des cookies
- J'exerce mes droits
- Charte de déontologie

- Devenir Annonceur
- Mentions légales
- Politique Cookie
- Gérer Utiq
- CGU
- Accessibilité : Non-conforme

LES SITES DU GROUPE

- BFM Business
- RMC
- RMC Sport
- RMC BFM PLAY
- RMC Découverte
- RMC Conso
- Tech&Co
- RMC Story

- BFM Patrimoine
- BFM Immo
- Verif
- BFM Bourse
- Zone Turf
- Association RMC / BFM
- BFM Locales
- BFM Crypto